



Haute-Normandie  
Nature Environnement



mai 2010 - N°10

Débat  
Public  
Projet  
Penly 3

cahier d'acteurs n°10

## HNNE n'est pas favorable à un développement de l'énergie fossile nucléaire et elle est contre l'installation de l'EPR à Penly 3.

*Ce cahier d'acteur rend compte de l'état d'esprit des associations membres de HNNE sur l'usage de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité.*

Nous mettons en garde depuis des années sur le gaspillage des sources d'énergie fossiles et la nécessité de revoir la consommation exponentielle d'énergie.

Contrairement à ce que l'on laisse entendre, l'énergie produite par l'industrie nucléaire n'est pas une énergie propre. Cette filière industrielle extrait, transporte, concentre, rejette dans l'eau et l'air, enrichit, et stocke des matières cancérigènes dont les impacts à long terme sur les organismes vivants, même à faibles doses, sont encore très mal connus. Par contre, la longévité du potentiel d'émissions est, elle, connue : elle dépasse de loin la durée d'une vie humaine. Ex: Demi-vie du Plutonium 239 (c'est-à-dire diminution **de moitié** de la radioactivité du produit) = 24 000 ans.

A l'origine du fonctionnement d'une centrale il y a de l'uranium 235 ou 238, et différentes autres formes chimiques, produits chimiques classés cancérigènes Groupe 1 par le Centre international de

recherche sur le cancer (CIRC) de même pour différents produits de retraits Mox, Plutonium...

**Le réacteur EPR de Flamanville**, annoncé comme devant être une "tête de série" en France, a pris du retard. Sa crédibilité et sa sécurité ont été mises en cause (lors des incidents de mise en place des deux EPR en construction de Flamanville et d'Olkiluoto en Finlande) et pourtant un nouvel EPR est projeté à Penly ! Nous demandons le respect des engagements annoncés lors des débats publics : **il faut attendre les bilans d'activité avant la construction de tout nouvel EPR.**

Fédération régionale  
des associations  
de protection de  
l'environnement  
Haute-Normandie  
Nature Environnement  
71 bis avenue Gustave Flaubert  
76000 ROUEN  
Tel : 02 32 08 41 32  
hnne@wanadoo.fr

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

# Sur les plans sanitaires et environnementaux

## Risque cancérigène

Des minerais d'uranium aux déchets en passant par les produits dérivés utilisés (Plutonium) ou produits (Mox et déchets) dans l'industrie nucléaire sont classés Cancérigènes groupe 1 par le CIRC (classification internationale des cancérigènes).

de 7 % pour les femmes. Les cancers les plus fréquemment rencontrés sont, pour l'homme : les cancers des voies digestives supérieures, des poumons et colo-rectaux ; pour la femme : les cancers du sein, de l'utérus et colo-rectaux."

Est-il besoin de l'augmenter?

Le risque lié aux produits radioactifs à court terme est connu (atteinte par irradiation ou contamination: aplasie, atteinte pulmonaire, cutanée...) il est proportionnel à la dose de radiations reçue, à son temps d'exposition ou à l'importance de la contamination.

Le risque de cancérigénicité par exposition à long terme est plus sournois à appréhender car l'évaluation et l'analyse en sont plus difficiles en raison de la durée de latence (sur 10, 20, voire 30 ans), de la diversité des atteintes viscérales (thyroïde, peau, poumon, sang, os), de l'âge d'exposition, du niveau de concentration, du type de cancers, des organes-cibles, des produits radio-émetteurs et l'existence vraisemblable de plusieurs facteurs (génétiques, environnementaux, professionnels, etc.) avec parfois des phénomènes de facilitation et de diminution possible de défenses immunitaires par atteinte des organes hématopoïétiques!

Les études d'impact sur les organismes vivants, même **à faible dose**, n'en sont qu'à leur début (exemple : étude ENVIRHOM de l'IRSN, Dominique LAURIER) et les controverses sur les leucémies d'enfant autour des centrales nucléaires (Controverse épidémiologique sur l'étude de l'université de Mayence) rendent compte de la nécessité de déployer les recherches sur le plan national, européen et international dans ce domaine.

## Production électrique par l'EPR

Notre région, avec **6 réacteurs de 1 300 MW** représentant 10,5 % de la production française, fait encourir à sa population un risque nucléaire déjà bien supérieur à celui auquel la majorité des français est exposé. Risque aggravé par sa

situation en bordure de la Manche, mer la plus fréquentée du globe avec une région littorale de plus de 100 000 habitants. Par ailleurs Penly 3 augmenterait les flux à **Très haute tension** d'où une exposition supplémentaire aux champs électromagnétiques dont l'impact sur la santé à court, moyen et long termes est toujours à l'étude, et dont les normes réglementaires de tolérance d'exposition sont régulièrement revues à la baisse.

Enfin, l'EPR utilise comme combustible le MOX (produit de retraitement d'uranium usagé : mélange d'uranium et de plutonium,) dont les déchets produits actuellement non retraitables ne sont pas moins nocifs avec, en outre, plutonium et transuraniens à gérer pendant des milliers d'années.

## Les rejets et déchets radioactifs

Les accords de Sintra de 1992 de la convention OSPAR pour la protection de l'Atlantique Nord (site "OSPAR commission") imposent que les rejets radioactifs en mer tendent vers zéro. La réalisation de Penly 3 ne peut améliorer cette tendance vers zéro.

Où en est, par ailleurs, l'objectif affiché de réduction par six de la quantité de déchets par l'action du retraitement?

Nous demandons que chaque risque de rejet radioactif soit étudié comme on le fait pour les produits toxiques donc y compris les rejets à risques réputés faiblement radio-émetteurs.

Dans ce domaine, la protection de l'irradiation, par saturation d'iode de la thyroïde des populations potentiellement exposées, est un leurre ponctuel de prévention, du simple fait qu'elle ne protège qu'un organe alors que les émissions de produits radioactifs rejetés sont variées et que chaque molécule a sa spécificité de diffusion et de concentration dans les tissus.

Il y a nécessité d'un suivi précis et transparent de la qualification de chaque type de **déchet**, du moins au plus radiatif, des conditions de leur stockage, des conditions d'attente de refroidissement pour les plus irradiants, de leur retraitement. A cela s'ajoute le nécessaire suivi de ces produits, de leur transport, de leurs éventuels enfouissements ...

Il paraît indispensable de créer une traçabilité internationale des produits radioactifs. Cette nécessité



© Stop THT

A défaut de pouvoir faire respecter le principe de substitution d'un produit cancérigène qui normalement s'impose dans la législation française (art. R 231-56 à 231-52-12 du code du travail applicable aux CMR - cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques - classe 1 par l'UE), nécessité est de mettre en avant le principe de précaution sur toute la filière du produit, de sa production, de ses transports, de ses transformations, utilisations, évacuations, rejets et stockage de déchets.

La Haute Normandie est déjà une des régions de France où le taux de décès par cancers est le plus élevé en particuliers chez l'homme (rapport de l'Observatoire régional de santé de Haute-Normandie, indicateurs de juin 2004).

"En Haute-Normandie, la mortalité due aux cancers est supérieure à la moyenne nationale de 15 % pour les hommes et

saute aux yeux quand on envisage le développement mondial de la filière nucléaire, et qu'on a conscience de la disparité de fonctionnement politique et économique des états intéressés par cette solution énergétique. Tout cela malgré la vigilance ambivalente de l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) qui gère la gestion du nucléaire civil et militaire !

La durée d'activité des différents déchets est variable mais dans la plupart des cas ils présentent une diminution de 1 000 de leur coefficient d'activité au bout de 300 ans pour des déchets de période courte, de 240 000 ans pour le plutonium ou des déchets MOX.

La défunte CFDD (Commission française du développement durable) dans une étude contradictoire jugeait que l'option MOX imposait une gestion des déchets sur une période de temps trois fois plus longue que l'option UOX (sans recyclage). Cette option paraissant plus facile à gérer économiquement, plus avantageuse mais avec le défaut d'une production légèrement plus forte de transuraniens... Tout cela ne mérite-t-il pas des débats éclairés ?

Aucune solution n'ayant été trouvée pour la gestion des produits à moyenne ou forte activité, les déchets, après refroidissement pour les plus actifs, sont stockés sur place ou dans certains sites de stockage, ou retraités.

### Transparence dans le nucléaire

Reprendre dans le document de présentation les fondamentaux de la loi du 13 juin 2006 ne nous informe en rien sur l'application de cette loi pour PENLY 3.

Il conviendrait de concrétiser cela en évoquant le fonctionnement actuel de la Commission locale d'information (CLI) de Paluel-Penly et d'en proposer des améliorations pour que son action ait une réelle efficacité. Il conviendrait, par exemple, que les analyses post-incidents ou accidents soient plus complètes en prenant exemple sur ce qui se pratique pour les entreprises des sites SEVESO seuil haut: étude de danger mais aussi Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) au regard tant du risque industriel, nucléaire qu'environnemental.

Que dire de la transparence **des prélèvements et analyses de surveillance** des rejets dont le contrôle réglementaire est réalisé par l'exploitant, certes sur un programme validé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), mais dont les résultats sont envoyés par EDF à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)...

La validation étant réalisée sur des prélèvements distincts envoyés à l'IRSN. Tout cela sans tierce expertise indépendante.

Les rejets radioactifs annuels maximaux par voie liquide et gazeuse envisageables pour le site actuel seront précisés dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation de création (DAC). Pourquoi seulement après le débat public et l'enquête publique si elle a lieu ?

Les études radio écologiques sont coordonnées par EDF national. Dans la majorité des cas c'est l'IRSN qui assure les



© Stop THT

prélèvements et les mesures, EDF gardant la responsabilité des résultats. De quel type de responsabilité s'agit-il ?

Pourquoi toutes ces analyses et mesures ne sont-elles pas programmées, prélevées et réalisées par un organisme totalement indépendant agréé par les instances compétentes et les études d'impact menées par des instances universitaires diversifiées, libre à EDF de faire ses propres analyses de surveillance pour lui permettre de garder un esprit de haute vigilance ?

Le bilan radio écologique initial sur la faune et la flore devrait être publié dans ce dossier puisqu'il concerne les deux unités de Penly déjà en activité. Les rapports annuels et le rapport à 10 ans devraient donc y figurer à titre informatif. A Penly 3 on ne part pas de zéro !

## Sur les plans économique et social la justification de Penly 3 est bien difficile

### Emploi

EDF affirme que la construction de Penly 3 entraînera la création de 50 % d'emplois régionaux ce qui séduit les élus locaux confrontés au fort taux de chômage dans la population. Pourtant EDF ne sait toujours pas si elle sera ou non l'exploitant nucléaire ! La construction ferait éventuellement travailler des sous-traitants locaux durant 3 ans, ensuite, pour les arrêts de maintenance ce sont des salariés itinérants d'entreprises sous

traitantes régionales ou nationales qui seront employés, la politique d'EDF étant de diminuer le nombre de son personnel statutaire EDF par souci de gestion financière et de baisse du coût humain sécuritaire.

La "société de projet" dont on nous présente les autres membres n'a rien de rassurant au regard des pratiques récentes en la matière du seul groupe TOTAL. Que l'on nous dise pour la réalisation de l'unité d'hydrogène de la raffinerie de Gonfreville

l'Orcher quels effectifs travaillant sur le site étaient des travailleurs régionaux ? Dans quels locaux étaient rassemblés les 6 ou 700 travailleurs polonais, tchèques, transplantés sur ce site et n'en sortant guère... Dans la réalisation de l'unité Nitrique 8 de GPn (du même groupe TOTAL) qui vient d'être inaugurée à Grand Quevilly. Quels effectifs travaillant sur le site étaient des travailleurs régionaux ?

## Investissements

En investissant en lieu et place dans un programme éolien, l'énergie produite à terme par le vent serait bien supérieure, 24 TWh par an, contre 10 TWh pour le réacteur nucléaire, soit : plus de deux fois plus d'énergie.

Mais surtout les avantages en matière d'emploi seraient nettement supérieurs. Le projet EPR produira en effet une moyenne de 2 225 emplois permanents sur l'ensemble du projet, alors que ce chiffre sera de plus de 10 000 pour l'éolien, soit : 5 fois plus de créations d'emplois (Source: ABonduelle pour Greenpeace, 2003).

Avec 3-4 milliards d'euros, on peut aussi financer l'achat de plus de 300 millions d'ampoules économes pour la consommation française. La consommation serait 5 fois moindre pour s'éclairer, ce qui engendrerait une économie substantielle équivalente à celle de **2 réacteurs nucléaires de moins**.

## Exportation électrique

Exporter de l'électricité à grande distance comporte un volet gaspillage souvent ignoré, toujours minoré dans les estimations. Il existe une perte de 7 à 8 % des flux d'électricité transportés par "effet joule" qui augmente avec la distance d'exportation ; cette déperdition pouvant être plus "acceptable" avec l'éolien ou le solaire en raison de la gratuité de la source.

Sans parler de la dégradation du paysage par les pylônes des lignes à très haute tension.

## Indépendance énergétique

La France n'est pas un pays producteur d'uranium. Son approvisionnement en combustible dépend de fournisseurs étrangers et les contrats de droit privé de fourniture d'électricité nous obligent à prioriser les distributions d'énergie au détriment d'une véritable indépendance énergétique.

Le 6 novembre 2006, une coupure électrique plongeait une partie de notre région dans le noir dont des sites SEVESO. Le rapport présenté oralement au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) de janvier 2008 évoque un problème de gestion du réseau en Allemagne par découpe du réseau européen en 3 parties.

En fait, la cause de la coupure en Haute Normandie était le refus des clients britanniques de participer au délestage, leurs contrats commerciaux leur permettant de se retourner contre le fournisseur français s'ils en étaient victimes. Les termes d'un contrat de droit privé ont primé sur la sécurité qui pouvait dépendre de ce manque d'approvisionnement dans la région productrice!

EDF, en surproduction la plupart du temps, doit importer (d'Allemagne, Belgique, Suisse, Grande Bretagne) massivement de l'électricité coûtant cher à produire et très émettrice de CO2 (centrales thermiques) lors de pics de demande en particulier pendant les grands froids.

La meilleure indépendance énergétique ne réside-t-elle pas dans la diversification d'utilisation des sources d'énergies locales, associée à la mise en place et l'analyse de l'utilisation de la source de production en fonction de besoins économiquement évalués ?

Nécessité s'impose pour notre région déjà fortement atteinte au niveau sanitaire et social de prévoir un plan national et régional d'implantation d'énergies renouvelables moins polluantes (éolien, solaire, biomasse cogénération) avec un calendrier précis d'implantations et de mettre en place une politique d'économie d'énergie et de formation aux métiers en lien avec ces énergies. Y compris des formations intégrant le nucléaire dont la gestion sera à assumer, au moins pour l'existant... tant que nous ne serons pas sortis du nucléaire. Ces personnels qualifiés devront avoir des compétences et des métiers qui seront utiles aussi pour les autres industries à risques.

**HNNE N'EST PAS FAVORABLE  
A UN DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE FOSSILE NUCLEAIRE  
ET ELLE EST CONTRE  
L'INSTALLATION DE L'EPR A PENLY 3.**

HAUTE-NORMANDIE NATURE ENVIRONNEMENT (HNNE) est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. HNNE a pour objet la protection comme l'étude de la nature, la faune, la flore, les sites, l'architecture, les paysages, l'environnement de Haute-Normandie. Elle lutte contre les pollutions, nuisances et risques de toute nature (notamment pollutions atmosphériques, sonores, visuelles, olfactives, radioactives, par les métaux lourds ou tout autre polluant dommageable à la santé, de l'eau, du sol, celles liées aux risques industriels...), toutes les atteintes aux milieux naturels.